

Formation CACES®

ENGINS DE CHANTIER

(Relevant de la R 372M de la CNAM.TS)

Durée :

Trois jours :

- Un jour de théorie
- Un jour de pratique
- Un jour de test

Effectif :

3 à 6 participants

Public :

Toute personne étant amenée à conduire un engin de chantier.

Pré-requis :

Aptitude médicale à la conduite et être âgée de 18 ans minimum.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances pratique et théorique sur la conduite des engins de chantier.
- Obtenir le CACES ® pour être en conformité avec la législation sur la conduite des engins de chantier.
- Promouvoir la sécurité dans la pratique au quotidien.

Moyens pédagogiques :

- Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation CNAM.
- Cas pratiques adaptées à l'environnement de l'entreprise (exercices, simulations) tout en respectant la recommandation.
- Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire.

Formateur :

Personnel maîtrisant les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

Formation Théorique

La législation

- Les textes fondamentaux
- La circulation dans l'entreprise et sur les sites
- Les prescriptions du Code du Travail

Les responsabilités du conducteur d'engins

- La sécurité
- Le matériel
- La qualité des opérations
- L'environnement

La sécurité

- Les règles à observer
- Le plan de circulation
- Réagir au quotidien
- Code de la route
- Règles de sécurités spécifiques à l'engin de chantier utilisé

Les vérifications

- Prise de poste
- Fin de poste
- Consignes spéciales

Formation Pratique (en fonction des catégories)

La technologie des engins suivant le type d'engin utilisé

- Contrôles visuels
- Essais et vérification du fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Accès contrôle cabine
- Vérifications mécaniques
- Maîtrise de la machine
- Maîtrise de la machine en circuit
- Circulation en marche AR

Circulation

Travaux sur chantier (réalisation d'une tranchée, circulation en condition de travail, exécution de tâches selon les engins ...)

Opérations de chargement / déchargement sur remorque pour les engins de catégorie 1





Formation CACES®

ENGINS DE CHANTIER

(Relevant de la R 372M de la CNAM.TS)

Tests

Après évaluation théorique et pratique un avis favorable ou défavorable sera émis sur la délivrance d'une autorisation de conduite.

Examen : Bilan des connaissances et savoirs faire selon le référentiel CNAM

Contrôle des connaissances théoriques (questionnaire)

Épreuves pratiques

Évaluation CACES®

Un CACES® sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation pratique et théorique favorable.

